



Commune de Pecq
Arrondissement de Tournai
Province de Hainaut

Extrait du Code de la
Démocratie Locale et de la
Décentralisation

Art.L1122-12
Le conseil est convoqué par le
collège communal.
Sur la demande d'un tiers des
membres en fonction, le
collège communal est tenu de
le convoquer aux jour et heure
indiquées.

Art .L1122-17 - 7
Le Conseil ne peut prendre de
résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est
présente.
Cependant, si l'assemblée a
été convoquée deux fois sans
s'être trouvée en nombre
compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière
convocation, délibérer, quel
que soit le nombre des
membres présents, sur les
objets mis pour la troisième
fois à l'ordre du jour.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Aux membres du Conseil communal
Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale
et de la décentralisation, vous êtes invité(e) à assister à la séance
du Conseil communal qui aura lieu le **18 décembre 2023** en la
maison communale à **19 heures précises.**

Le Directeur général,

Xavier VANMULLEM

Pecq, le 8 décembre 2023.

Le Bourgmestre,

Aurélien BRABANT



ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

COMMUNICATIONS

CPAS

(Dossier n°2023/10/SP/1) : Budget du CPAS de l'exercice 2024 : approbation - décision

FINANCES COMMUNALES

(Dossier n°2023/10/SP/2) : Budget communal de l'exercice 2024 : approbation – décision

(Dossier n°2023/10/SP/3) : Approvisionnement du fonds de réserve extraordinaire : approbation – décision

(Dossier n°2023/10/SP/4) : Utilisation du Fonds de réserve extraordinaire : approbation – décision

TAXES – REDEVANCES

(Dossier n°2023/10/SP/5) : Clauses de mise en conformité des règlements-redevances en matière de recouvrement amiable de dette – modifications (*livre XIX « Dettes du consommateur » - Code de droit économique*) : décision

BUDGET PARTICIPATIF

(Dossier n°2023/10/SP/6) : Budget participatif – années 2023/2024 – affectation du budget prévu aux projets retenus : décision

PATRIMOINE

(Dossier n°2023/10/SP/7) : Désaffectation et accord de principe de vente d'une partie de terrain communal situé rue du Vieil Escaut à Héringnes et cadastré Division 3 Section A parcelles 14 G2, 14 X, 14Y : approbation

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

(Dossier n°2023/10/SP/8) : Délégation maîtrise ouvrage IDETA – revitalisation du site RTS – implantation d'une crèche destinée à l'accueil de 21 enfants – extension de la salle communale R LEFEBVRE : auteur de projet et mise en vente publique avec charges urbanistiques sur le solde du terrain RTS : Avenant à la convention AMO : approbation – décision

MARCHES PUBLICS

(Dossier n°2023/10/SP/9) : Marché de services auteur de projet : Aménagement Salle Roger Lefebvre et construction d'une crèche sur le site « RTS » – Cahier spécial des charges – Conditions et choix du mode de passation du marché : Approbation - Décision

ATL

(Dossier n°2023/10/SP/10) : Accueil Temps Libre – Commission Communale de l'Accueil – Procès-verbaux des réunions des 2 octobre et 15 novembre 2023 – Plan d'action 2024 : Prise d'acte

BIENS COMMUNAUX

(Dossier n°2023/10/SP/11) : Location d'un bien communal (habitation sise rue de l'Escalette, 2 – 7740 PECQ) – conditions : approbation - décision

Approbation Procès-verbaux des 27/10, 06/11 et 04/12.

Questions

Réponses